

Séance du Conseil général du 23 novembre 2020

9. Approbation de la modification du règlement concernant le financement spécial relatif à la Crèche Au P'tit Château

Rapport du Conseil communal

Le fonds et son règlement ont été mis en place par la commune de Malleray en 2010, soit presque 7 ans après l'ouverture de la Crèche Au P'tit Château. L'intention était de l'alimenter durant les belles années afin de pouvoir financer le renouvellement du mobilier et des jeux destinés aux enfants. Au 31 décembre 2019, le solde du fonds se monte à fr. 20'854.15.

Le mobilier et les jeux ont été acquis partiellement en 2003, puis lors de l'emménagement à la rue du Frête 8 en 2013. La crèche essaie de développer ses activités et d'accueillir davantage d'enfants ; le fonds pourrait contribuer à couvrir ces dépenses.

Le règlement proposé a seulement été adapté au nom de Valbirse et son contenu est inchangé. Dès lors, le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter cette modification mineure.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Le Secrétaire communal

Jufer Jacques-Henri

Lenweiter Thierry